

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MORTEFONTAINE EN THELLE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jean-Louis GOUPIL, Maire.

Présents :           AUSTRUY Philippe           BAZZOCHI Michaël           CARRA Nadège           CARRIERE Virginie  
                  COMETTE Jacques           CREPEL Cyril           FOURNIER Cédric           JABIOL-ANDRIEU  
                  Elodie  
                  LEROUX Dominique           MONTAGNON Corinne           MORESSEE Lionel           MORET Nicolas

Absents :           BOUVRY Stéphane           SENAC Philippe

Madame Virginie CARRIERE est désignée secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

---

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

1. Désignation délégué Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS)
2. Désignation délégué Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60)
3. Adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle au SE 60
4. Personnel – Modification temps d'emploi
5. Subvention Association "Le club des petits lutins"

#### **REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS (SMEPS)**

Monsieur Cyril CREPEL ne pouvant plus représenter la commune comme délégué titulaire et conformément aux statuts du SMEPS, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jacques COMETTE, comme représentant de la commune au sein du SMEPS.

#### **REPRESENTANT AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE 60)**

Monsieur Cyril CREPEL ne pouvant plus représenter la commune au sein du SE 60 et conformément aux statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), il convient de nommer un nouveau délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Louis GOUPIL, comme représentant de la commune au sein du SE 60.

#### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN-THELLE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60.

#### **PERSONNEL – MODIFICATION TEMPS D'EMPLOI**

Suite à la demande de disponibilité de Sandrine POLLET (ATSEM 32 h annualisées) et à la demande de Chrystel FIOT (adjoint territorial d'animation principal faisant fonction d'ATSEM) de modifier son temps d'emploi (passage de 32 h annualisées à 28 h), il convient de modifier le temps d'emploi du poste d'ATSEM de 32 h à 35 h annualisées, à compter du 1er septembre 2022. Ce changement porte sur moins de 10 % du nombre d'heures afférent au poste, il convient donc prendre une délibération pour indiquer le changement de durée hebdomadaire sur le poste, sans saisine du comité technique du Centre de Gestion de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de porter, à compter du 1er septembre 2022, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'ATSEM de 32 heures à 35 heures.

#### SUBVENTION ASSOCIATION LE CLUB DES PETITS LUTINS

Lors du vote du budget (Conseil Municipal du 05 avril 2022), aucune subvention n'a été octroyée à l'association "Le club des petits lutins" (association regroupant des assistantes maternelles). Les responsables de l'association ont fait une demande auprès de Philippe SENAC afin que leur dossier de demande de subvention soit revu. Le montant suggéré par Monsieur SENAC est de 400 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FOURNIER et en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Jean-Louis GOUPIL), le Conseil Municipal octroie une subvention d'un montant de 400 € à l'association "Le club des petits lutins".

#### QUESTIONS DIVERSES

1. Dans le cadre de la surcharge de travail liée à l'arrêt de l'utilisation de désherbant chimique dans l'entretien des espaces verts, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jordan FRAYON, ayant donné satisfaction lors de ses heures de TIG, a été embauché pour 1 an (renouvelable) par le biais d'un contrat aidé PEC.  
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau TIG travaille sur la commune pour 105 h, depuis le 30 mai dernier.  
Monsieur FOURNIER est en relation avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Oise. Il est en charge des TIG et du suivi de leur travail.
2. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après avis du comité technique du Centre de Gestion de l'Oise, il appartient au Conseil Municipal de fixer, conformément aux articles L. 622-1 à L. 622-5 du Code Général de la Fonction Publique, les modalités d'attribution des autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Les membres du Conseil Municipal établissent le projet de délibération qui sera présenté au Comité Technique.
3. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une parution à destination de la population est en cours de préparation. Celle-ci portera sur le Plan Local d'Urbanisme et l'assainissement collectif.  
Suite aux contacts et rendez-vous pris avec l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes Thelloise, il expose au Conseil Municipal les détails concernant le prix de l'eau, la date butoir de réalisation des travaux d'assainissement en domaine privé permettant de bénéficier des subventions ainsi que les règles, délais et cheminement des demandes de subvention.

La séance est levée à 21 h 35

Mortefontaine-en-Thelle, le 09 juin 2022

Le Maire,  
Jean-Louis GOUPIL

